



CONCOURS RÉ-INVENTER LA PLANÈTE

HEGE Conseils, cabinet spécialisé en Propriété Industrielle, lance la 4^{ème} édition de son concours RÉ-INVENTER LA PLANÈTE.

Vous avez développé une innovation technologique en faveur de l'environnement ?
Participez et remportez l'un des deux prix de 3 000 €.

Qui peut concourir ?

Le concours est ouvert à toute personne ou groupe de personnes physiques ou entreprise de moins de 250 salariés.

La solution technique pourra avoir fait l'objet d'une demande de brevet ou non* . L'innovation ne devra pas avoir été communiquée au public depuis plus de 2 ans.

Le projet doit être techniquement au point lors de la présentation au jury, et donc pouvoir être illustré par une preuve de concept ou un prototype.

* (dans le cas contraire, veuillez nous contacter le plus tôt possible pour régler les problèmes de confidentialité).

Quels projets sont éligibles ?

Les projets présentés doivent concerner des solutions techniques en faveur de l'environnement et apporter par exemple :

- Une meilleure utilisation des ressources,
- Une réduction des déchets,
- Une réduction de la consommation de matière ou d'énergie,
- Une amélioration du tri pour faciliter le recyclage,
- Une amélioration du recyclage de certains produits,
- Une utilisation d'une matière locale plutôt qu'importée.

Les lauréats 2021

LAO - Basée à Strasbourg, LAO propose un shampoing 100% naturel, dans un flacon consigné, avec des composants fabriqués au plus près des points de vente.

<https://lao-care.com/>

SAM - Egalement strasbourgeoise, SAM propose un procédé d'impression 3D qui combine une bonne productivité avec une grande précision, et qui permet d'utiliser des matières premières recyclées, et de relocaliser les fabrications.

Quels sont les critères d'appréciation ?

Le jury est composé d'une dizaine de personnes : dirigeants de PME, responsables R&D, scientifiques, consultants, chargés d'affaires d'organismes chargés de l'innovation (Semia, GrandEnov).

Ils apprécieront :

les apports du projet en faveur de l'environnement	20 points
le caractère innovant de la solution technique	10 points
la qualité du dossier de présentation et de la présentation au jury	5 points

4 BONNES RAISONS DE CONCOURIR A RÉ-INVENTER LA PLANÈTE

Gagner l'un des 2 prix de 3 000 €.

Avoir l'opportunité de pitcher votre projet à un jury avec qui vous échangez sur votre invention et qui vous aide à avancer dans votre projet.

Présenter de nouveau votre projet, si vous avez été retenu par le jury, lors de la remise des prix à un public de professionnels.

Rencontrer et réseauter lors de la remise des prix avec des professionnels de l'innovation, de la Propriété Industrielle et d'autres candidats qui comme vous ont inventé des solutions environnementales innovantes.

Les grandes étapes du concours

1. Dépôt du dossier de candidature, ci-dessous, avant le **29 avril 2022** minuit par email à keller@hege-conseils.fr
2. Dépôt du dossier de présentation du projet (6 pages maximum) avant le **20 mai 2022** minuit par email à keller@hege-conseils.fr
3. Examen des dossiers par un jury professionnel et annonce des candidats retenus **le 10 juin**
4. Présentation au jury des projets sélectionnés : **23 et 24 juin 2022**
5. Cérémonie de remise des prix **le 21 octobre 2022 à l'Hôtel de Région**



HEGE Conseils

Depuis 2008, Frédéric HEGE, diplômé de l'École des Mines de Paris et ses experts accompagnent les entreprises dans leurs politiques d'acquisition et de défense de leurs droits de propriété industrielle, sur leurs brevets, leurs marques et leurs dessins et modèles. Pour toute question, merci de contacter le cabinet Hege Conseils : keller@hege-conseils.fr

